

Arrêté n°2022-960-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 20/07/2022.

Demande déposée le 23/05/2022	
Par :	Madame MOULIN Vanessa, Monsieur BOURLEYCHON Jean-Jacques
Demeurant à :	40 CHEMIN DES GRANDS GARRETS 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	40 CHEMIN DES GRANDS GARRETS 42600 MONTBRISON 147 BC 666, 147 BC 679
Nature des Travaux :	Piscine

N° DP 042 147 22 M0142

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable déposée le 23/05/2022 par Madame MOULIN Vanessa et Monsieur BOURLEYCHON Jean-Jacques,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 juillet 2013, modifié le 24 mai 2016, mis à jour le 21 octobre 2016, modifié le 26 septembre 2017 et le 10 juillet 2018, mis à jour le 07 novembre 2019,

Zone : UDz

Vu la déclaration préalable N° DP 042 147 22 M0142 délivrée le 31/05/2022,

Vu la demande d'annulation formulée par voie dématérialisée sur la plateforme de dépôt d'autorisation d'urbanisme le 08/07/2022,

### ARRETE

**Article Unique :** Est annulée la déclaration préalable susvisée à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 19 juillet 2022

Pour le Maire,  
Pierre CONTRINO,  
Adjoint Délégué,



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.